



République Française - Département de la Savoie

Arrondissement d'Albertville

Commune d'Aime-la-Plagne

Accusé de réception en préfecture
073-200055762-20230126-DEL2023-009-DE
Date de télétransmission : 01/02/2023
Date de réception préfecture : 01/02/2023

Conseil Municipal du 26 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29	Présents : 22	Votants : 25
Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - Rose Paviet - André Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet		
Excusés : Azélie Chenu (pouvoir à Jacques Duc) - Laurent Desbrini (pouvoir à Michel Genettaz) - Isabelle Gostoli De Lima (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Marie Latapie - Charley Mingeon		
Absents : Franck Chenal - Laétitia Rigonnet		
Secrétaire de séance : Amélie Viallet		
Date de convocation : 20 janvier 2023		Date de publication : 02 février 2023

Délibération n°2023-009 - Aménagement de stationnements sis lieu-dit « la Cudraz » a Granier - acquisition de parcelles appartenant à M. Olivier Arch cadastrée 126 section L n°508

Madame le Maire expose au Conseil municipal le projet d'acquisition du terrain appartenant à Monsieur Olivier ARCH en vue de l'aménagement de stationnements sis lieu-dit « La Cudraz » à Granier, à proximité de la salle des fêtes.

Un emplacement réservé (n°4) a été défini lors de l'approbation Plan Local d'Urbanisme de Granier sur les parcelles cadastrées 126 section L n°509, 1064 et 508 pour la réalisation de stationnements.

Monsieur Olivier ARCH nous a fait part de son accord pour la vente de sa parcelle cadastrée 126 section L sous le numéro 508 pour une superficie de 328 m² au prix de 4 920 euros, soit 15 euros/m², la commune prenant en charge les frais d'acte.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- D'acquérir de Monsieur Olivier ARCH la parcelle cadastrée 126 section L n° 508 d'une superficie de 328 m² à 4 920 euros, la commune prenant en charge les frais d'acte liés à cette acquisition;

- D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition et notamment l'acte.

Accusé de réception en préfecture
073-200055762-20230126-DEL2023-009-DE
Date de télétransmission : 01/02/2023
Date de réception préfecture : 01/02/2023

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



La secrétaire de séance,

Amélie Viallet